

Nombre de conseillers :  
En fonction : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2023 à 20 heures

Date de la convocation :  
28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX - Bruno JAMBON.

Excusées : Cyndie JEAN (pouvoir à Florence COLLONGE) - Céline DUMAS (pouvoir à Marie-Odile PELISSIER).

Mme PELISSIER Marie-Odile est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Informations sur les décisions prises par délégation
- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Taux d'imposition 2023
- Budget Primitif 2023
- Achat du terrain Guillin
- Déplacement du marché communal
- Médaille de l'Assemblée Nationale
- Point sur les travaux des commissions communales
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décision prise par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 est distribué et présenté par Madame Beaumont dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

#### Section de fonctionnement :

	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>
Dépenses :	595 796 €	498 792,87 €
Recettes :	595 796 €	664 187,65 €

Soit un bénéfice de fonctionnement de 165 394,78 €  
Le résultat de fonctionnement de clôture cumulé s'élève à 165 394,78 €.

#### Section d'investissement :

	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>
Dépenses :	290 776,89 €	227 276,60 €
Recettes :	290 776,89 €	206 651,64 €

Soit un déficit d'investissement de 20 624,96 €  
Le résultat d'investissement de clôture cumulé s'élève à 9100,23 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur AUGAY Gérard, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du Budget principal de la Commune.

#### COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 de la commune, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 de la commune.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 de la commune ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat de clôture de l'exercice 2022, comme suit :  
→ un excédent de fonctionnement de 165 394,78 €  
→ un excédent d'investissement de 9 100,23 €
- **AFFECTE en totalité** en recettes d'investissement article 1068 la somme de 165 394,78 €
- **REPORTE** en recettes d'investissement article 002 la somme de 9 100,23 €.

#### TAUX D'IMPOSITION 2023

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition 2023 comme suit :
  - Taxe foncier bâti : 28,21 %
  - Taxe foncier non bâti : 20,32 %
  - Taxe d'habitation : 13,39 %.

## BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,  
Vu les travaux préparatoires et l'avis de la Commission des Finances,  
Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 présenté par Madame BEAUMONT, adjointe aux finances

Le budget 2023 se présente comme suit :

- section de fonctionnement, équilibre en dépenses et recettes en : 655 561 €
- section d'investissement, équilibre en dépenses et en recettes : 316 680 €.

Après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité moins une abstention,

- **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Commune
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec des opérations, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'intérieur des chapitres aux virements de crédits nécessaires et à l'ouverture de nouveaux articles.

## ACHAT DU TERRAIN GUILLIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis longtemps, Monsieur Daniel Guillin autorise gracieusement la commune à entreposer du matériel sur sa parcelle et son garage situés rue de la Croix Rousse.

Monsieur Daniel Guillin propose à la commune d'acquérir cette parcelle cadastrée B n°1068 (issue de la division de la parcelle B n°833) d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire a fait part récemment de son intention de vendre au prix de 10 844 €.

*Après délibération, le Conseil municipal :*

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée B n°1068 d'une superficie de 79 m<sup>2</sup> située rue de la Croix Rousse et appartenant à Monsieur Daniel GUILLIN.
- **ACCEPTE** le prix de 10 844 €uros, frais notariés en plus.
- **DISPENSE** le vendeur d'établir les diagnostics d'usage car le bâtiment existant est destiné à être prochainement détruit.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la vente.

## DÉPLACEMENT DU MARCHÉ COMMUNAL

Madame Collonge informe que les exposants du marché communal ont fait la demande pour s'installer en bordure de la route départementale n°26 sur le parking des Monthieux. Le Conseil municipal approuve. Elle propose d'organiser un marché sur un soir d'été. On aura recours à des volontaires pour la mise en place.

## MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le député Alexandre Portier propose à la commune de récompenser l'un de nos habitants pour son mérite, son courage ou son unité. Une personne méritante doit être proposée pour son engagement que ce soit dans le milieu associatif, sportif, culturel, patriotique, humanitaire ou économique. Une personne est suggérée et reçoit l'unanimité. Son nom sera transmis aux collaborateurs de M. Portier et est pour l'instant gardé secret dans l'attente des consignes et de la suite donnée pour la remise de cette médaille.

## POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

### o École

Madame Pelissier informe qu'une réunion de travail a eu lieu avec les agentes de la cantine et garderie en vue d'une nouvelle organisation. Le spectacle présenté aux parents d'élèves a eu un beau succès. Les enfants avaient préparés ce spectacle en classe avec l'intervenant de Sybémol.

### o Voirie

Monsieur Jambon informe qu'un curage a été effectué dans la mare qui sert de réceptacle aux eaux pluviales de la voirie aux Monthieux. Les arbres situés en bordure ont été élagués.

### o Urbanisme

Le bornage du futur lotissement situé derrière la salle des fêtes est en cours. Une réunion est fixée avec les services de la CCSB pour les différents points à intégrer dans la modification n°3 du PLU.

### o Environnement

Monsieur Reiset rappelle le projet de visite de la ville d'Ungersheim initialement prévue au cours de ce mois d'avril mais le délai étant trop court, il est proposé de reporter à l'automne. La CCSB contactée accepte de participer et soutient financièrement cette initiative. Un devis d'autocariste a été demandé.

## QUESTIONS DIVERSES

- La MAM (Maison d'Assistante Maternelle) « les p'tits cailloux » recherche un local de 80 m<sup>2</sup> avec une cour. Une demande similaire avait été faite par la MAM « les p'tits chats ». Aucune disponibilité pour l'instant.

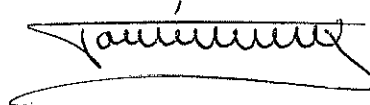
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

N° de délibération	Objet
DCM/2023/04/04//01	Approbation du Compte Administratif 2022
DCM/2023/04/04//02	Approbation du Compte de Gestion 2022
DCM/2023/04/04//03	Affectation du résultat de fonctionnement 2022
DCM/2023/04/04//04	Vote des taux d'imposition 2023
DCM/2023/04/04//05	Vote du Budget Primitif 2023
DCM/2023/04/04//06	Achat du terrain Guillin – Parcelle B n°1068

La secrétaire de séance, Marie-Odile PELISSIER



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le :

24 MAI 2023